

218P NP **DM218**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Le 17 septembre 2005

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Secrétaire du Bape
Autoroute 30 - Tronçon Jean-Leman
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6


Objet: Transmission d'un mémoire concernant le projet de l'autoroute 30 entre
l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de
Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe

Madame,

Vous trouverez ci-joint un mémoire concernant le projet de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de Saint-Philippe que je vous demande de bien vouloir présenter aux membres de la commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Ce projet me tient à cœur car sa réalisation aura des impacts permanents pour la population ainsi que pour l'environnement. Je crois qu'il est important que les membres du BAPE tiennent compte de l'opinion de la population lorsqu'ils feront leurs recommandations quant à ce projet.

En espérant que mon opinion convaincra les membres du BAPE, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.


Wayne St-James

MÉMOIRE

PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30
ENTRE L'AUTOROUTE 15 ET L'ÉCHANGEUR JEAN-LEMAN
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC
ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE

Messieurs les membres de la commission,

La projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe aura un impact négatif sur la tranquillité de la population avoisinante.

La plupart des citoyens subiront une augmentation du niveau sonore occasionnée par la circulation sur ce tronçon. Pour plusieurs des citoyens, le niveau sonore sera grandement augmenté et ce, passant de faible à fort pour plusieurs d'entre eux, notamment dans le secteur du boul. Jean-Leman. Vous savez comme moi que les mesures d'atténuation prévues ont peu d'impact sur la diminution du niveau sonore. Il faut avoir été assis dans une cours située derrière une telle butte pour le savoir. Même si l'étude d'impact environnementale mentionne que le niveau sonore sera maintenu en de ça de 55 dBA (il est réaliste de penser que le niveau sera autour de 54 à 55 dBA), l'augmentation du bruit perçu sera énorme surtout lorsqu'on a l'habitude de vivre dans un milieu où le niveau sonore se situe entre 44 et 48 dBA.

Pour cette raison, je m'oppose à la réalisation de ce projet de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe. Je crois que cette partie de l'autoroute devrait être maintenue sur l'autoroute 15 tel que présenté dans le projet initial au BAPE en 2002. Sinon, l'alternative de construire l'autoroute 30 sur la 132 devrait à nouveau être autorisée car avec cette alternative, non seulement la tranquillité de la population ne sera pas affectée, mais les citoyens avoisinant l'actuelle 132 verrait une diminution du niveau sonore en raison des améliorations de la fluidité de la circulation.

Je vous remercie de la considération que vous porterez à mon opinion.

W. James St. James